

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SEPTEMBRE 2008

La Garderie accueille les enfants en bonne santé fréquentant l'école maternelle, et les enfants de l'école primaire du CP au CM2 de Pont à Marcq. Elle a pour objet de garder les :

- Enfants dont les parents travaillent
- Enfants d'un parent qui a seul la charge de sa famille
- Enfants dont un des parents est hospitalisé

LE LIEU :

Garderie Périscolaire Municipale « Les oursins » (tél. 03.20.34.23.01)

- les – de 6 ans dans le local Garderie,
- les + de 6 ans dans la salle de jeux de l'école maternelle

Sise Groupe scolaire avenue François Mitterrand

FONCTIONNEMENT

- 1) Ouverture les lundi, mardi, jeudi, vendredi scolarisés de 7H30 à 8H50 et de 16h30 à 18H30.
- 2) Les parents doivent communiquer lors de l'inscription à la Mairie les jours et horaires de fréquentation de leur(s) enfant(s).
- 3) Les enfants dont les parents n'auront pas acquitté la carte en Mairie ne seront pas admis.
- 4) Les tarifs sont établis en fonction du Quotient familial pour une année civile.

CONDITION D'ADMISSION

Lors de l'inscription, la famille doit présenter :

- Un justificatif d'emploi des deux parents,
- Un certificat de scolarité
- La carte de quotient familial délivré par la CAF
- L'autorisation d'hospitalisation ci-jointe dûment remplie
- Copie de la carte de sécurité sociale
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Le présent règlement signé.

Tout enfant malade n'est pas admis à la garderie. Si un enfant est malade pendant le temps de garde, les parents en seront informés rapidement et seront priés de venir rechercher leur enfant.

En cas d'accident, l'enfant sera conduit au CHR autorisé par les parents.

DÉPLACEMENTS :

TRANSFERT des enfants de la garderie à l'école.

Septembre 2008

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »